

Avis de constitution

SOCIETE « KEEN SOCIETY »

Siège Abidjan Cocody Angré, en venant par le carrefour du nouveau CHU d'Angré, en face du grand marché de la Djorogobité., Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KEEN SOCIETY »

Objet : Les prestations de service dans le domaine de l'ARCHITECTURE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré, en venant par le carrefour du nouveau CHU d'Angré, en face du grand marché de la Djorogobité., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme CELINE COULANGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06145 du 23/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75190/GTCA/RC/2023 du 23/10/2023

